Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-252203195-20261116-DEC_2026_035B-DE

SMPRB Valorisation des déchets Pays de Rance et de la Baie	**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION DES DECHETS DES PAYS DE RANCE ET DE LA BAIE**	**DELIBERATION**
	Séance du vendredi 19 juin 2026	**N° DE L'ACTE : DB_2026_035**

Le vendredi 19 juin 2026, à 9h00, le Comité syndical s'est réuni, sous la présidence de M. LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil de Dinan Agglomération

Date de convocation : vendredi 12 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 25 titulaires - 25 suppléants

Présents ce jour : 20 – **Procurations :** 4 – **Voix délibératives :** 24

Membres titulaires présents : Nicolas BELLOIR, Christian BOUGIS, Thierry BURLOT, Marianne DAIGNAN, Yves DESMIDT, Jérôme DOLBOIS, Pascal DREANO-DELALE, Jean-Michel FREDOU, Philippe LANDURE, Arnaud LECUYER, Serge MILLET, Céline ROCHE, Didier SAILLARD, Catherine de SALINS, Ronan SALAÜN, Frédéric SOHIER, Arnaud VETTIER, Christian VEYRE

Membres suppléants présents : Servane CADIOU, Georges DUMAS

Membres excusés : Bruno BUTOWSKI

Membres excusés, ayant donné procuration : Gaëtan ALLANO, Olivier BOURDAIS, Sandrine ROUXEL, Pascal SIMON

Membres absents : Angélique BEAULIEU, Didier DUCLOS

Secrétaire de Séance : M. BURLOT

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-252203195-20261116-DEC_2026_035B-DE

SMPRB Valorisation des déchets Pays de Rance et de la Baie	**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU vendredi 19 juin 2026**	**DELIBERATION**
	FINANCES	**N° DE L'ACTE : DB_2026_035**
Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2026 – DM1		

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et L. 2311-1 et suivants relatifs au budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 26 novembre 2025, portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) ;

Vu la délibération DB_2026_006 en date du 6 février 2026 portant sur l'approbation du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération DB_2026_034 en date du 19 juin 2026 portant sur l'affectation du résultat 2025 ;

Considérant en application des dispositions de l'article L.1612-11 du CGCT, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 ;

Considérant la nécessité de reprendre dans le budget de l'exercice les résultats de l'exercice 2025 tels que inscrits dans la délibération d'affectation ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La présente DM a pour objet les modifications suivantes en € HT :

chapitre	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
002	Résultat 2025 - compte 002		5 039 363,11
011	Abondement TGAP pour paiement anticipé des détournements Dewen pendant la fermeture de l'usine	1 600 000,00	
	Participation dépollution site UVE	500 000,00	
	Particpation aux frais de raccordement au réseau électrique (S3REnR), surcoût liée à l'évolution de la réglementation	900 000,00	
012	Abondement - frais de personnel	70 000,00	
65	Abondement - indemnités et frais de déplacement des élus	20 000,00	
67	Abondement - annulation exercice antérieur pour la regularisation des acomptes 2025	120 000,00	
023	virement à la section d'investissement	1 829 363,11	
Total	**Total**	**5 039 363,11**	**5 039 363,11**

chapitre	Investissement	Dépenses	Recettes
001	résultat 2025- compte 001		916 520,45
16	suppression de l'emprunt d'équilibre du BP		- 788 281,27
21	travaux quais de transfert	1 957 602,29	
021	virement de la section de fonctionnement		1 829 363,11
	Total	**1 957 602,29**	**1 957 602,29**

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-252203195-20261116-DEC_2026_035B-DE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de Rance et de la Baie décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré à Taden, le 19 juin 2026

Le secrétaire de séance,
M. BURLOT

Le Président,
M. LECUYER

Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie

Arnaud LECUYER
Signature numérique de Arnaud LECUYER
Date : 2026.11.16 16:46:30 +01'00'

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.